Procès-verbal de la séance ordinaire, tenue le lundi 8 décembre 2025 à 19 h 00, à la salle Rachelle R. Perron, au 28, 2e Rue Nord à Béarn.

Présences :
M. Luc Lalonde, maire
Mme Sonia Beauregard, conseillère
Mme Lynda Gaudet, conseillère
M. Luc Turcotte, conseiller
M Rock Arpin, conseiller
M. Stéphane Brisson, conseiller
M. Jean-Pierre Pelchat, conseiller

Autre présence
Annie Beauregard, DGA

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
  3.1. Modification à apporter au procès-verbal
  3.2. Adoption du procès-verbal
4. Questions et demandes des citoyens et organismes
  4.1. Fermes Boréales
  4.2. Plainte - neige
5. Règlements et politiques
  5.1. 521 - L'occupation et l'entretien des bâtiments
6. Affaires en cours
  6.1. Travaux 3e Rue Sud
  6.2. Théâtre du Tandem
  6.3. Armoire de télévision
  6.4. RISIT
  6.5. Fonds d'accessibilité
7. Ressources humaines
  7.1. Superviseur à la gestion des eaux
  7.2. Personnel temporaire
  7.3. Autorisation de signature
8. Point du maire
9. Correspondance
10. Affaires financières
  10.1. Acceptation des dépenses
  10.2. Rapports semestriels
  10.3. Liste des sommes dues
  10.4. Budget
11. Affaires nouvelles
  11.1. Calendrier des réunions 2026
  11.2. PPA - CE - reddition de compte
12. Période de questions
13. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2025-12-210

Considérant l'absence de la directrice générale et greffière trésorière par intérim;

En conséquence, il est proposé par Luc Lalonde et résolu que Mme Annie Beauregard soit nommée directrice générale et greffière trésorière adjointe.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-12-211

Considérant que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis aux membres du conseil;

Considérant que ces derniers en ont individuellement pris connaissance;

Considérant que des copies de l'ordre du jour sont à la disposition du public;

En conséquence, il est proposé par Luc Turcotte et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé tout comme s'il avait été lu et en conséquence, il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1. MODIFICATION À APPORTER AU PROCÈS-VERBAL

2025-12-212

Il est proposé par Lynda Gaudet et résolu que le procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2025 soit modifié de la façon suivante:

- Remplacement du lieu de la réunion par salle Rachelle R. Perron;
- Mise à jour de la liste des présences avec l'ajout de la fonction des participants;
- Ajout à la fin de la résolution 2025-11-200 de la mention suivante: "Le tout payé par la TECQ 2024-2028";
- Ajout à la fin de la résolution 2025-11-201 de la mention suivante: "L'excédent de la dépense est pris à même le surplus non affecté pour un montant maximum de 5000.00$;
- Ajout au point 11.6 après le mot "décès" des mots suivants "du conjoint et " et remplacement des mots "d'une ancienne conseillère" par les mots "d'anciennes conseillères".

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-12-213

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025;

Considérant que le procès-verbal a été modifié pour refléter les délibérations du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Sonia Beauregard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025, avec les corrections, tout comme s'il avait été lu.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

4. QUESTIONS ET DEMANDES DES CITOYENS ET ORGANISMES

4.1. FERMES BORÉALES
4.2. PLAINTE - NEIGE

Une plainte a été reçue concernant les amas de neige sur les trottoirs déposés par les contribuables.

Le chef de la voirie fera une tournée dans le village pour constater les amas et une lettre sera envoyée aux contribuables qui sont en défaut.

Un rappel sera mis sur l'avis d'eau de cette semaine.

5. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

5.1. 521 - L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

En attente de plus d'information concernant ce projet de règlement. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. AFFAIRES EN COURS

6.1. TRAVAUX 3E RUE SUD

Les travaux sont maintenant terminés pour 2025. L'élévation du trou d'homme au coin de la 3e Rue et l'engazonnement seront fait à l'été 2026.

6.2. THÉATRE DU TANDEM

2025-12-215 **Considérant** la proposition du Théâtre du Tandem de présenter une pièce de théâtre dans la municipalité de Béarn;

Considérant que la municipalité a été approuvée pour le programme FFR Volet 3 - Promotion des activités en milieu par la MRC pour un montant de 3000.00$;

En conséquence, il est proposé par Sonia Beauregard d'accepter que la pièce de théâtre 'Querelle de Roberval' soit présentée à Béarn au coût de 3900.00$ à même le programme FFR -Volet et que la balance soit prise dans le budget 2026.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

6.3. ARMOIRE DE TÉLÉVISION

Armoires Distinction Plus va procéder à l'installation de l'armoire pour la télévision dans la salle telle que budgétée en mars dernier.

6.4. RISIT

2025-12-216 **Considérant** l'élection du 2 novembre dernier;

Considérant que l'article 7 de *l'Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie* stipule que le conseil d'administration de la RISIT est formé d'un délégué de chacun des conseils des municipalités participantes;

Considérant que les municipalités participantes doivent nommer un membre du conseil qui agit comme délégué et un autre comme délégué substitut qui remplace le délégué lorsque celui-ci ne peut participer à une séance du conseil d'administration de la RISIT;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Lynda Gaudet :

DE NOMMER le conseiller Jean-Pierre Pelchat comme délégué de la municipalité de Béarn pour siéger au conseil d'administration de la RISIT.

DE NOMMER le conseiller Luc Turcotte comme délégué substitut de la municipalité de Béarn pour siéger au conseil d'administration de la RISIT en l'absence du délégué nommé ci-haut.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

6.5. FONDS D'ACCESSIBILITÉ

L'entente pour le programme Fonds d'accessibilité pour compléter les travaux du projet de l'ascenseur à la salle municipale est prolongée jusqu'en janvier 2027.

7. RESSOURCES HUMAINES

L'offre d'emploi pour le poste d'opérateur en gestion des eaux est maintenant affichée.

7.1. SUPERVISEUR À LA GESTION DES EAUX

2025-12-217

Attendu que le conseil a pris en connaissance de la demande de l'employé 41-0015;

Attendu que l'équipe en gestion des eaux est incomplète car il manque un opérateur formé;

En conséquence, il est proposé par Luc Turcotte et résolu que la municipalité:

- propose à l'employé 41-0015 la formation OPA (préposé à l'aqueduc) à être inscrit au budget de 2026;

- que pour la demande d'augmentation salariale, le manuel de l'employé s'applique.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

7.2. PERSONNEL TEMPORAIRE

L'employé occasionnel sera rappelé pour aider au bureau.

7.3. AUTORISATION DE SIGNATURE

2025-12-218

Autorisation de signatures - Comptes de la municipalité de Béarn

Considérant l'absence prolongée de la directrice générale/greffière trésorière par intérim;

Considérant que la municipalité de Béarn détient deux comptes commerciaux à la Caisse Desjardins du Témiscamingue.

En conséquence, il est proposé par Jean-Pierre Pelchat et résolu :

- **Que** le maire, Luc Lalonde soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis par sa fonction.
- **Que** la nouvelle directrice générale et greffière trésorière adjointe Annie Beauregard soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis par sa fonction. De plus, tel que prescrit par le *Code municipal du Québec* sa signature est requise sur tous les effets bancaires.
- Qu'en l'absence du maire, la mairesse suppléante, Sonia Beauregard soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis par sa fonction.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

8. POINT DU MAIRE

Le maire fait état des dossiers de la MRC.

9. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

10. AFFAIRES FINANCIÈRES

10.1. ACCEPTATION DES DÉPENSES

2025-12-219

Il est proposé par Luc Lalonde et résolu que les dépenses présentées pour la période du 7 novembre au 5 décembre 2025 au montant de 241 278.63$ et réparties comme suit, soient adoptées :

- 104 264.67$pour la liste des chèques, dépôts directs et prélèvements;
- 135 197.74 $ pour les salaires;
- 1 816.22$ pour la liste des transactions apparaissant à la conciliation bancaire de novembre

Le tout, tel qu'il apparaît au rapport portant le titre « Rapport pour réunion du conseil du 8 décembre 2025 » préparé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, effectuée en vertu du règlement nº 383 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

10.2. RAPPORTS SEMESTRIELS

Tel que prévu au règlement 383, les rapports financiers semestriels ont été transmis aux élus par le biais de la plateforme IdSide.

Ces rapports doivent être remis au minimum 4 semaines avant l'adoption du budget de la prochaine année.

10.3. LISTE DES SOMMES DUES

La liste des sommes dues est déposée. Des rappels par courrier recommandé seront envoyés pour les comptes des 3 dernières années et des lettres par courrier régulier pour les autres en retard.

10.4. BUDGET

2025-12-220 **Considérant** le manque de personnel dans l'administration;

Il est proposé par Luc Lalonde de former un comité de budget pour faciliter le processus et de nommer la conseillère Lynda Gaudet et le conseiller Jean-Pierre Pelchat pour faire partie du comité.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1. CALENDRIER DES RÉUNIONS 2026

2025-12-221 **Adoption du calendrier des séances 2026**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Sonia Beauregard et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026. Ces séances débuteront à 19 h 00 et se tiendront à la salle Rachelle R. Perron les jours et dates suivants :

Lundi 19 janvier	Lundi 13 juillet
Lundi 9 février	Lundi 10 août
Lundi 9 mars	Lundi 14 septembre
Lundi 13 avril	Lundi 5 octobre
Lundi 11 mai	Lundi 9 novembre
Lundi 8 juin	Lundi 14 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

11.2. PPA - CE - REDDITION DE COMPTE

La reddition de comptes pour le programme d'aide à la voirie locale PPA (MTQ) sera fait en janvier 2026.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2025-12-222 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Luc Turcotte et résolu que la présente séance soit levée à 20h09.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

_____ _____

Maire Directrice générale greffière trésorière adjointe

« Je, Luc Lalonde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens du l'article 142 (2) du Code municipal.

_____

Maire